

CEPR – CENTRE FOR ECONOMIC POLICY RESEARCH

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 septembre 2023

Siris
Chartered Accountants, Auditors & Consultants

MEMBER OF THE
FORUM OF FIRMS

Société d'expertise comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de Paris Ile-de-France & Société de commissariat aux comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Paris
Siège : 103 rue de Miromesnil | 75008 PARIS | Tél. : + 33 1 53 20 32 32 | www.ecovis.fr
S.A.R.L. au capital de 800 000 Euros | SIRET : 449 272 392 00043 | APE : 6920Z | TVA : FR 5444927239200027

ECOVIS International, a network of independent tax advisors, accountants, auditors and lawyers, operating in more than 70 countries worldwide.
ECOVIS International is a Swiss association. Each Member Firm is an independent legal entity in its own country and is only liable for its own acts or omissions, not those of any other entity.

ECOVIS France is the French member firm of ECOVIS International. ECOVIS France is part of ECOVIS International @ network of firms.
ECOVIS International @ is a member of Forum of Firms, an independent association of international networks that perform international audits.

As member, ECOVIS International @ is required to implement and monitor quality control standards that Forum has prepared and makes an annual declaration stating that its members adhere to Forum's high standards.

CEPR – CENTRE FOR ECONOMIC POLICY RESEARCH

Association régie par les dispositions de la loi du 1^{er} juillet 1901

27, rue Saint-Guillaume

75337 Paris CEDEX 07

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 septembre 2023**

A l'assemblée générale de l'association CEPR

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CEPR relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté notamment sur le caractère approprié des principes comptables suivis et le caractère raisonnable des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

Responsabilité de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 3 janvier 2024

SIRIS S.A.R.L.
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris



Emmanuel Magnier
Associé



**Commissaires aux Comptes
& Experts-Comptables**

CENTRE FOR ECONOMIC POLICY RESEARCH

187 BOULEVARD ST GERMAIN

75007 PARIS

COMPTES ANNUELS au 30/09/2023

Odycé Nexia, SAS

Membre de Nexia International

17, bd Augustin Cieussa

13007 Marseille

Téléphone : 04 91 03 66 11

CENTRE FOR ECONOMIC POLICY RESEARCH

187 BOULEVARD ST GERMAIN

75007 PARIS

COMPTES ANNUELS au 30/09/2023

	Pages
- <i>Bilan actif-passif</i>	1 et 2
- <i>Compte de résultat</i>	3 et 4
- <i>Annexe</i>	5 à 12

ODYCE NEXIA

17 BOULEVARD AUGUSTIN CIEUSSA

13007 MARSEILLE

04 91 03 66 11

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/09/2023 12			Exercice N-1 30/09/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...						
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
Installations techniques Matériel et outillage	28 820	10 764	18 056	11 254	6 802	60.44	
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>							
Immobilisations financières (1)							
Participations et Créances rattachées							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres							
Total I	28 820	10 764	18 056	11 254	6 802	60.44	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	889 915		889 915	1 298 281	408 365-	31.45-
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	1 630 978		1 630 978	2 700 075	1 069 098-	39.60-
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
Disponibilités	941 386		941 386	512 079	429 308	83.84	
Charges constatées d'avance (2)	75 333		75 333		75 333		
Total II	3 537 612		3 537 612	4 510 435	972 823-	21.57-	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	3 566 432	10 764	3 555 668	4 521 689	966 021-	21.36-	

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		30/09/2023	12 30/09/2022	Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres				
	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité					
Autres					
Report à nouveau	606 875		606 875		
Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	160 464	606 875	446 410-	73.56-	
Situation nette (sous total)	767 339	606 875	160 464	26.44	
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	189 350	200 000	10 650-	5.33-	
Provisions réglementées					
Total I	956 689	806 875	149 814	18.57	
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés	12 319		12 319	
Total II	12 319		12 319		
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
Total III					
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	309 208	319 027	9 819-	3.08-
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	27 855	14 432	13 423	93.01
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	182	410	229-	55.68-
	Instruments de trésorerie				
	Produits constatés d'avance	2 249 416	3 380 945	1 131 529-	33.47-
Total IV	2 586 661	3 714 815	1 128 154-	30.37-	
Ecarts de conversion passif (V)					
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	3 555 668	4 521 689	966 021-	21.36-	

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

337 245 333 870

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

ODYCE NEXIA

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/09/2023	12	30/09/2022	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations	112 501		10 000		102 501	NS
Ventes de biens et services						
Ventes de biens						
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service			34 499		34 499-	100.00-
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation	713 758		969 055		255 297-	26.34-
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels						
Mécénats	661 167		660 000		1 167	0.18
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges						
Utilisations des fonds dédiés	4 681				4 681	
Autres produits	199 636				199 636	
Total I	1 691 743		1 673 554		18 190	1.09
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes	1 099 893		908 494		191 399	21.07
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	8 445		2 205		6 240	282.98
Salaires et traitements	302 049		117 707		184 342	156.61
Charges sociales	101 727		33 637		68 090	202.42
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	7 992		2 771		5 221	188.39
Dotations aux provisions						
Reports en fonds dédiés	17 000				17 000	
Autres charges	7		11		4-	36.82-
Total II	1 537 113		1 064 827		472 287	44.35
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	154 630		608 727		454 097-	74.60-

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/09/2023	12	30/09/2022	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés			897		897	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge						
Différences positives de change			7 646	2 480	5 166	208. 33
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total III			8 543	2 480	6 063	244. 51
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change			13 359	4 332	9 027	208. 38
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total IV			13 359	4 332	9 027	208. 38
2. Résultat financier (III-IV)			4 816-	1 852-	2 964-	160. 01-
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)			149 814	606 875	457 061-	75. 31-
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital			10 650		10 650	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges						
Total V			10 650		10 650	
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Total VI						
4. Résultat exceptionnel (V-VI)			10 650		10 650	
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I+III+V)			1 710 936	1 676 033	34 903	2. 08
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)			1 550 472	1 069 159	481 314	45. 02
5. EXCEDENT OU DEFICIT			160 464	606 875	446 410-	73. 56-

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	5
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	5
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	6
Permanence ou changement de méthodes	6
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	7
Etat des amortissements	7
Tableau de variation des fonds propres	8
Tableau de variation des fonds dédiés	9
Etat des échéances des créances et des dettes	10
Variation des fonds propres	10
Evaluation des immobilisations corporelles	10
Evaluation des amortissements	11
Evaluation des créances et des dettes	11
Produits à recevoir	11
Charges à payer	11
Charges et produits constatés d'avance	11
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Ventilation de l'effectif moyen	12
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Engagement en matière de pensions et retraites	12

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 3 555 668.15 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 1 691 743.41 Euros et dégageant un excédent de 160 464.15 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/10/2022 au 30/09/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

INFORMATIONS GENERALES

Le Centre a pour objet, dans un but éducatif et scientifique, la promotion et la consolidation de l'éducation du public au sujet du fonctionnement efficace de l'économie, à travers la réalisation et la diffusion d'études et de travaux de recherche sur les économies ouvertes et les relations entretenues entre celles-ci. Pour la réalisation de son objet, l'association a pour mission, et sans que cette liste soit limitative :

- de mener des enquêtes en matière d'économie, de réaliser ou faire réaliser des travaux de recherche dans ce domaine, de promouvoir la discussion et l'échange d'informations sur ce sujet et de publier les résultats utiles découlant de tels travaux de recherche ;
- d'organiser, de mettre en place, de promouvoir, de mener à bien et de gérer des actions de communication, de documentation et d'information du public à caractère éducatif ;
- et plus généralement, d'accomplir tout autre acte licite qui pourrait être nécessaire pour réaliser les objets susmentionnés ou l'un de ceux-ci.

L'association a été créée en novembre 2019 dans le but d'étendre l'activité en France de l'association créée à l'origine, à Londres en 1983.

Aucune activité n'a eu lieu au cours de la première année de l'association et à ce titre, il n'y avait pas de comptes à présenter.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Accord de partenariat avec BNP Paribas, signé le 13/07/2023 en date d'effet le 01/09/2023 pour une durée pour une durée de 3 ans et pour un montant de 150 000 €.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Deux demandes de versement de subvention ont été faites le 28 septembre 2023 dans le cadre de la subvention d'exploitation de 800 K€ pour un montant de 113 758.03 € et de la subvention d'investissement de 200 K€ pour un montant de 28 352.97 €. Ces montants sont en attente de réception à ce jour.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.
(Article 833-3 du règ. ANC 2014-03)

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	14 026		14 794
TOTAL	14 026		14 794
TOTAL GENERAL	14 026		14 794

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			28 820	28 820
TOTAL			28 820	28 820
TOTAL GENERAL			28 820	28 820

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	2 771	7 992	0	10 764
TOTAL	2 771	7 992	0	10 764
TOTAL GENERAL	2 771	7 992	0	10 764

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de bureau informatique mobilier	7 992				
TOTAL	7 992				
TOTAL GENERAL	7 992				

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Report à nouveau			606 875	0	606 875
Excédent ou déficit de l'exercice	606 875		160 464	606 875	160 464
Situation nette	606 875		160 464	606 875	767 339
Subventions d'investissement	200 000			10 650	189 350
TOTAL I	806 875		767 339	617 526	956 689

Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE		REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
	Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés *		Montant global	Dont fonds dédiés *
Ressources liées à la générosité du public								
RPN Leaders	4 681		17 000	4 681			12 319	12 319
	4 681		17 000	4 681			12 319	12 319
TOTAL			17 000	4 681			12 319	12 319

* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	889 915	789 915	100 000
Divers état et autres collectivités publiques	1 630 946	813 759	817 187
Débiteurs divers	32	32	
Charges constatées d'avance	75 333	75 333	
TOTAL	2 596 226	1 679 039	917 187

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	309 208	309 208		
Personnel et comptes rattachés	2 043	2 043		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	19 379	19 379		
Autres impôts taxes et assimilés	6 433	6 433		
Autres dettes	182	182		
Produits constatés d'avance	2 249 416	1 332 229	917 187	
TOTAL	2 586 661	1 669 474	917 187	

Variation des fonds propres

En application du plan comptable général, les subventions d'investissement destinées à acquérir des immobilisations sont comptabilisées au passif du bilan dans les capitaux propres. Elles font l'objet d'une constatation progressive dans le compte de résultat en produit exceptionnel.

La reprise des subventions d'investissement qui financent des immobilisations amortissables s'effectue sur la même durée et au même rythme que l'amortissement des immobilisations acquises au moyen de ces subventions.

Au 30/09/2023, seule la subvention d'investissement de la Région-île-de-France d'un montant de 200 K€ a été signée. Elle a été reprise à hauteur de 11 K€ des amortissements des biens acquis depuis la signature de la subvention d'investissement.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	13 160
Autres créances	1 630 945
Total	1 644 105

Le détail des produits à recevoir de 1 630 945 € est le suivant :

- Subvention d'investissement de la Région Ile-de-France de 200 000€
- Subvention d'exploitation de la Région Ile-de-France de 500 000€
- Subvention d'exploitation de la Région Ile-de-France de 430 945€
- Subvention d'exploitation de Mesri de 500 000€

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	77 134
Dettes fiscales et sociales	7 860
Total	84 995

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	75 333
Total	75 333
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	2 249 416
Total	2 249 416

Le détail des produits constatés d'avance de 2 213 019 € est le suivant :

- Mécénat Banque de France de 400 000€
- Subvention Bercy de 100 000€
- Subvention Mesri de 500 000€
- Mécénat Générali de 50 000€
- Mécénat Méridiam de 50 000€

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

- Subvention Région Ile-de-France de 817 187€
- Mécénat AXA de 100 000€
- Mécénat BNP Paribas de 145 833€
- Membership et Partnership de 49 999€
- Deffered income projects de 36 367€

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	2
Employés	7
Total	9

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Subventions

(En k€)	Objet subvention	Montant total subvention	Montant encaissé au 30/09/2023	Montant à recevoir	Montant comptabilisé en produits exercice 30/09/2023	PCA au 30/09/2023
Région IDF (fonctionnement)	fonctionnement	500	0	500	0	500
Région IDF (fonctionnement)	fonctionnement	800	369	431	114	317
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES (BERCY)	fonctionnement	300	300	0	100	100
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION (MESRI)	fonctionnement	1 500	1 000	500	500	500
Total subventions		3 100	1 669	1 431	714	1 417